Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260555-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
22/05/2026
Affichée le 22/05/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi vingt-huit mai à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
02/06/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. VASLET Didier, M. MARIE Christophe, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. CÔTE Arnaud, M. NOUHAUD Cyril, Mme GUILLOT Annabelle, Mme BROSSAY Aurélie, Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, Mme BOUGOUIN Vanessa, M. JUHEL Arnaud, M. HURAUX Alexandre, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. LEGAVRE Jean-Luc

Monsieur LOISEAU Frédéric a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

2026.05.55) VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA FUTAIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2022.12.86 adoptée par le conseil municipal le 6 décembre 2022 validant les surfaces et fixant le prix de vente du terrain au lotissement « Résidence de la Futaie » à 57 € 50 HT soit 69 € TTC le M2.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de réservation a été faite l'une pour le lot N° 9 d'une surface de 520 M2.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour la vente de ce lot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VALIDE les surfaces et les prix de vente de ces lots tels que présentés dans la délibération mentionnée ci-dessus,
AUTORISE la vente du lot 9, d'une surface de 520 M2 cadastrée section AB N° 241,

Recto/verso

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260555-DE

DIT que la commercialisation des lots sera assurée par la commune nouvelle de SAINT-MARC-LE-BLANC (budget annexe du lotissement Résidence de la Futaie), les réservations de terrain seront effectuées au préalable auprès de Monsieur le Maire,

DIT que tous les frais notariés sont à la charge des acquéreurs ainsi que les frais annexes tels que raccordements aux réseaux divers, étude de sol.
AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire délégué ou un adjoint à mener à terme les transactions, à signer tous les actes liés à la vente de lots de ce lotissement communal auprès de la SCP JEGOU Marie-Françoise, notaire, « la Croix Etété » Saint-Brice-en-Coglès à MAEN ROCH.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 2 juin 2026

Le Maire :

O. GAIGNE

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

Recto/verso